

## Conte de Noël en clair

Thierry Carcenac fait appel à la CACG pour réaliser un projet de barrage incohérent.

Suite à la mort de Rémi Fraisse, tué par la police nationale, le chantier est arrêté. L'absurdité du projet est dénoncée par des experts nommés par le gouvernement, ainsi que par la Commission européenne.

Mais la CACG demande à être payée pour les travaux qu'elle a déjà effectués à la demande du Département.

Ségolène Royal propose de tout arranger et de faire payer par l'Etat les dépenses engagées par Carcenac au nom du Département.

Entretiens FNE national et le Collectif Testet ont demandé l'abrogation de ce projet, ce qui permettrait de bien arranger l'Etat au niveau de ses responsabilités et les promoteurs au niveau de leur indemnisation

Afin de permettre au temps de dissiper l'émotion causée par la mort de Rémi Fraisse, et de différer l'établissement des responsabilités, les associations en question se gardent de déposer un référé suspensif au moment où elles auraient pu le gagner, comme ce fut le cas à Roybon. Elles se gardent aussi de verser au dossier les pièces qui auraient permis au juge d'accélérer la procédure.

En échange de quoi, elles se voient gratifier de la promesse de participer à l'élaboration du futur projet alternatif au barrage initial, dans le cadre de ce qui s'appelle le projet de territoire, en partenariat avec le Département et sous l'égide du Préfet. Quel honneur !

Auparavant, il faudra que l'Etat ait « soldé Sivens », en dédommageant la CACG avec les deniers du contribuable (dans les 3 millions 5) et permis au Département d'effacer son ardoise. C'est ce qui vient d'avoir lieu vendredi 12 décembre 2015.

Reste le volet juridique de l'affaire. L'Etat (niveau national et départemental) qui est sur la sellette pour avoir promu et autorisé le chantier et causé la mort d'un homme, a toute raison d'être confiant en la justice qui ira vraisemblablement dans le sens d'une résolution pacifique du conflit. D'une part, le volet financier de l'affaire est d'ores et déjà réglé. D'autre part, les asso requérantes n'ont-elles pas déjà signifié qu'elles étaient prêtes à pardonner en demandant l'abrogation des arrêtés autorisant le chantier au lieu de s'en tenir à leur demande initiale d'annulation ? Enfin ne se sont-elles pas déjà positionnées pour participer au futur projet de territoire pour la vallée aux côtés de l'Etat et du Département ?

Bref, n'est-on pas dans une logique de paix ?

Pour désamorcer un conflit social, il suffit de scinder le mouvement d'opposition en flattant sa fraction réformiste et en feignant de lui prêter l'oreille.

Jean-Claude Egidio